



C.I.R.A.C. - Fernand Goosse asbl  
(Centre International de Rencontres et d'Actions Culturelles)  
Association sans but lucratif  
13, rue des Martyrs  
B-6987 MARCOURT

## Règlement d'ordre intérieur

### 1 Conditions d'accès

Le Centre est ouvert tous les jours. Les résidents sont accueillis de 9 à 17 heures ou, en dehors de cette plage horaire, uniquement aux heures déterminées de commun accord par un contrat de réservation.

Les jeunes de l'entité sont les bienvenus pendant le week-end et en période de vacances scolaires, entre 9 heures et 17 heures, pour autant qu'ils soient sous le contrôle d'une autorité instituée et sous la surveillance de membres de cette dernière.

La plaine de jeux est ouverte de 9 heures à 20 heures, sous l'entière responsabilité de ses usagers.

Le Centre est ouvert à tous, sans discrimination (sexe, nationalité, condition sociale, religion, idéologie, langue, ...), plus particulièrement aux Jeunes de 12 à 26 ans, dans le respect de la convention des Droits de l'Homme et la convention Internationale des Droits de l'Enfant.

**Les chambres sont accessibles aux résidents à partir de 16 heures le jour d'arrivée et doivent absolument être libérées pour 10 heures le jour du départ.**

Le non respect de cette condition sera sanctionné par une amende forfaitaire de 1 €/membre du groupe et par heure de retard.

<b>Les heures de repas sont :</b>	<b>petit-déjeuner :</b>	<b>9 heures</b>
	<b>déjeuner :</b>	<b>12 heures 30'</b>
	<b>dîner :</b>	<b>18 heures 30'</b>

Au-delà de ces heures, l'équipe du centre assurera le service moyennant facturation des prestations supplémentaires que ce retard occasionne.

Un forfait de 1 €/membre du groupe / heure, à partir de la première demi heure de retard.

Toute modification de cet horaire est possible sur simple demande au plus tard 10 jours avant l'arrivée.

### 2 Cartes de membres

Toute personne, morale ou physique, désireuse de s'affilier au CIRAC peut en devenir membre adhérent suivant les modalités suivantes :

La cotisation annuelle :

Personne seule : 15 €

Famille (parents et enfants): 25 €

Association : 25 €

Le membre adhérent bénéficie des avantages suivants, soumis à une réglementation spécifique disponible au bureau d'accueil et en fonction des disponibilités du centre :

- a) la possibilité d'exposer gratuitement des œuvres dans le cadre d'expositions artistiques.
- b) La possibilité d'emprunter gratuitement du matériel HORECA ou d'animation.
- c) Une réduction sur le prix des entrées aux spectacles et fêtes ou stages et ateliers organisés par le centre.
- d) La jouissance, pour un prix modique, de locaux, dans le cadre d'activités d'utilité publique et sans but lucratif.
- e) L'information régulière des activités organisées par l'association
- f) La possibilité de consulter les rapports d'activités et de participer à l'assemblée générale annuelle.

La carte de membre adhérent est valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Le nom des bénéficiaires est indiqué sur la carte (pour les associations, 2 noms maximum).

### **3 Responsabilité**

Le Centre décline toute responsabilité en cas d'accident survenu dans son enceinte, en dehors du cadre d'une organisation C.I.R.A.C.

Les membres des groupes séjournant au Centre sont sous la responsabilité de leur association à laquelle il est demandé d'être couverte par une assurance en responsabilité civile et le justifier lors de l'inscription.

Aucune soirée ou manifestation ne peut être organisée par les groupes sans autorisation préalable de la direction.

En cas d'accord, les droits d'accises et de SABAM sont à la charge des groupes.

### **4 Respect des personnes**

Chaque usager est tenu de respecter les membres du personnel, les membres du conseil d'administration et les autres usagers du Centre, mais également les habitants de Marcourt : adopter un langage correct, éviter toute agression morale, verbale ou physique, respecter l'espace de repos, de travail ou de loisirs d'autrui et veiller à observer le silence à partir de 22 heures dans l'enceinte du Centre et dans le village.

### **5 Matériel**

Le matériel mis à disposition, ainsi que le mobilier du Centre doivent être respectés et restitués dans leur état initial. A l'arrivée, les groupes reçoivent un document sur lequel ils sont invités à signaler les dégradations éventuelles existantes à leur entrée dans les locaux afin de ne pas être rendus responsables de ces faits à l'issue de leur séjour. Ils disposent de 3 heures pour faire le tour des locaux et remettre leur état des lieux à l'accueil.

Toute dégradation ou perte sera portée en compte, moyennant un devis réalisé par un professionnel.

Les Jeunes peuvent être amenés à réparer eux-mêmes les dégâts occasionnés, directement ou en produisant un travail d'utilité générale.

Les chambres et locaux doivent être remis en ordre chaque jour par leurs occupants, dans un esprit de solidarité.

Un set de nettoyage est à la disposition des usagers dans chaque bâtiment. Ce set doit toujours rester complet et en bon état.

Aucun changement de structure des chambres (déménagement de lits, ...) ne peut s'effectuer sans l'accord et/ou l'intervention du personnel du Centre.

## **6 Respect de l'environnement**

Les usagers sont tenus d'éviter tout gaspillage d'énergie : couper le chauffage quand portes et fenêtres sont ouvertes, utiliser l'eau avec parcimonie, éteindre la lumière et diminuer le chauffage quand ils quittent les locaux, ...

Chaque jour, dans le respect de la vie privée des usagers, un membre mandaté du centre vérifie que ces mesures sont prises. En cas de non respect de ces recommandations, un avertissement écrit, signé par la direction, devrait permettre de rappeler aux usagers de gérer les lieux « en bon père de famille ». En cas de récidive au cours du même séjour, le centre se réserve le droit de majorer la facture du séjour de la somme de 2€/membre du groupe, destinés à couvrir les frais supplémentaires dus à cette mauvaise gestion du séjour.

Les véhicules doivent être rangés exclusivement sur les aires de parking. En cas de grande concentration, le stationnement sur les pelouses, ainsi que devant les portes des bâtiments reste proscrit. Les véhicules ne peuvent en aucun cas s'écarter des chemins.

Des poubelles de tri et des cendriers sont à la disposition des usagers. Chacun est tenu de les utiliser de façon adéquate.

Les produits néfastes pour l'environnement (piles, solvants...) doivent être remis à un membre de l'équipe du centre, au bureau d'accueil.

Il est interdit de cueillir les fleurs, casser les branches des arbustes, abîmer l'écorce des arbres, jeter des déchets dans le ruisseau, ... Toute proposition dans le sens du respect de l'environnement est la bienvenue.

## **7 Vol**

Le Centre décline toute responsabilité en cas de vol.

Les usagers peuvent obtenir les clés des locaux occupés durant le séjour. Ils sont tenus de les rapporter à l'accueil le jour du départ. Toute clé perdue sera facturée 15€.

## **8 Consommation**

Sauf dans le cas de la location de nos gîtes, les boissons venant de l'extérieur sont interdites.

## **9 Animaux**

L'espace « animaux » du Centre est réservé à la découverte et au plaisir de tous. Tout contact avec ceux-ci devra faire l'objet d'une demande d'autorisation.  
Les animaux ne peuvent en aucun cas être nourris (sans autorisation expresse de la direction et en sa présence ou celle de son représentant).

La présence d'animaux domestiques dans l'enceinte du Centre n'est pas souhaitable. Néanmoins, après avoir reçu une demande d'autorisation, la direction peut établir les conditions d'accès de certains animaux après évaluation de la situation.

## **10 Sécurité/santé**

**Tout usage de drogue est strictement interdit.**

**Il est formellement interdit de fumer dans les bâtiments.**

Le non respect de ces consignes entraînera l'expulsion immédiate de celui ou celle qui en est l'auteur.

Les adultes (à partir de 18 ans) sont seuls autorisés à consommer des boissons alcoolisées, à la condition que cela se fasse avec modération et dans les locaux destinés à cet effet (en aucun cas dans les chambres !).

Les groupes sont tenus de prendre connaissance des consignes de sécurité, du plan d'évacuation en cas d'incendie et des coordonnées des médecins, services de police. Les numéros de téléphone utiles sont affichés aux panneaux de chaque salle.

Dans le Centre, la circulation est limitée à 20 Km / heure et les usagers faibles sont prioritaires.

Toute proposition permettant de faire évoluer ce ROI est la bienvenue et retiendra l'attention de l'assemblée générale du centre.

Une boîte à suggestions attend vos idées et vos remarques dans notre réfectoire.

***Ce règlement d'ordre intérieur a été rédigé avec la participation des Jeunes fréquentant le Centre, et voté en AG le 2 mars 2007.***